



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 7060

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement quelles mesures il compte prendre pour donner aux entreprises de transports les moyens de faire face à la concurrence européenne, qui va s'ouvrir en 1998.

Texte de la réponse

En vue d'engager l'harmonisation des règles sociales et de sécurité avant le 1er juillet 1998, date d'entrée en vigueur de la liberté de cabotage du transport routier communautaire, la France a remis au conseil des ministres européens des transports des 10 et 11 décembre 1997 un mémorandum dont les propositions visent à faire converger vers le haut les réglementations sociales, les règles de sécurité et les systèmes de formation des conducteurs routiers applicables dans les pays membres. Le Gouvernement continuera, par ailleurs, à appuyer la proposition de la commission visant à relever le taux minimal de taxation applicable sur le gazole dans l'ensemble des pays de l'Union européenne afin d'harmoniser les conditions de concurrence dans les pays membres.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7060

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4316

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 723